

N° 60/77 - REEMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'HORLOGE ET DES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DEMESY 3ème Adjoint et rapporteur de la Commission "BATIMENTS COMMUNAUX" qui informe l'assemblée que l'installation est vétuste ce qui occasionne souvent des réparations coûteuses. Il importe de procéder à son remplacement.

Mais, pour l'instant, un seul devis a été déposé, à savoir celui de l'Entreprise DIDELOT pour un montant de 12.054,00 Frs. Il serait souhaitable de contacter d'autres entreprises sur cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide :

- décide d'ouvrir un crédit pour un montant de 12.054,00 Frs maximum, cette dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire 1977.
- autorise le Maire à faire exécuter ces travaux dans la limite du crédit ouvert de 12.054,00 Frs maximum.